

... Pour Lowman, la... de la prostitution
ette marginalisation [politico-morale]»,¹¹⁶ et ce sur
a affirmé que la prohibition en vertu du *Code criminel* :
s légales qui tendent à rendre les travailleuses et
onsables de leur propre victimisation – c'est-à-dire, « ils
tent »;

...e facette du marché noir, créant un environnement
tales d'exploitation par les patrons;
...e entre la prostitution et d'autres marchés noirs, comme
et

...travailleurs sexuels de la protection de la police, en
lation d'adversité entre les... .1

...lées à la prostitution combinée à la réglementation
orte et de salons de massage, pousse les femmes vers
prostitution de rue « avec... au bas d'...
les f... n... grand... de...
le contrôle... des... prév... à

...nce à l'égard des travailleuses sexuelles

...e rue au Canada, publié en 1997 par Statistique
e 1991 à 1995 et signale les éléments suivants, sous
est dangereuse » :

...es agressions physiques et sexuelles à l'endroit de
t souvent commises par des clients, des proxénètes et
de 1995 révèlent que quatre incidents sur dix liés au
ins une autre infraction criminelle; dans près de la moitié de
n sexuelle et/ou autre

LE POLITIQUE EST PERSONNEL

**RAPPORT ANNUEL
2018-2019**



Canadian HIV/AIDS Legal Network	Réseau juridique canadien VIH/sida
--	---

LE POLITIQUE

Chacune des décisions que prennent les personnes qui écrivent ou qui guident nos lois et politiques a un impact sur les gens de nos communautés. Certaines personnes sont facilement indifférentes aux effets des lois discriminatoires, des politiques injustes et des procédures mal conçues, fermant aisément les yeux sur les répercussions à l'échelle humaine.

Or cette dimension personnelle donne tout son sens à notre travail. Les lois et politiques devraient respecter et protéger les droits des individus, et non les bafouer. Il y a du pouvoir dans les témoignages personnels illustrant comment les lois affectent la santé et l'accès aux services, comment elles stigmatisent des personnes ou comment elles respectent leur dignité. L'un de nos rôles est de faire en sorte que les tribunaux et les politiciens et politiciennes ne puissent pas faire fi de ces réalités – et que les lois et les politiques protègent et appuient les personnes, au lieu de les punir et de leur faire du tort.

Au cours de la récente année, nos recherches et notre plaidoyer ont conduit à la publication

de la nouvelle directive fédérale du procureur général limitant les poursuites pour non-divulgence du VIH. Un effet quasi immédiat fut la suspension des procédures contre un homme vivant avec le VIH dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est également une étape importante vers la fin des poursuites injustes contre des personnes vivant avec le VIH au Canada.

Par ailleurs, nous avons soutenu trois braves militants de la Barbade dans la contestation, devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, de la criminalisation continue des personnes LGBTQ de ce pays. Leurs témoignages au sujet des abus, de même que leur résilience, sont une solide base pour une requête visant l'avancement des droits de tous et toutes.

En Russie, notre programme d'« avocats de rue » a aidé plus de 200 personnes qui consomment des drogues à confronter la stigmatisation et la discrimination qui font fi de leur humanité et de leur dignité en plus d'aggraver l'épidémie de VIH. Ce programme est d'ailleurs au cœur d'un nouveau documentaire percutant que nous avons coproduit afin d'amplifier les voix de nos ami-es et collègues qui militent pour des changements concrets aux politiques russes en matière de drogues.



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network

Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA
1240, RUE BAY, BUREAU 600
TORONTO, ONTARIO M5R 2A7
INFO@AIDSLAW.CA | WWW.AIDSLAW.CA
@AIDSLAW

NUMÉRO D'IMMATRICULATION
D'ORGANISME DE CHARTÉ # 141110155 RR0001

CONCEPTION GRAPHIQUE:
THEPUBLICSTUDIO.CA

EST PERSONNEL


Chez nous, 22 travailleuses du sexe des quatre coins de l'Ontario ont décrit leurs expériences en lien avec les forces de l'ordre. Leurs témoignages, terrifiants et puissants, ont de quoi briser le cœur. Elles ont parlé de ce que le travail du sexe signifie pour elles, et ont partagé leurs constats de première main de la détérioration de la situation depuis l'adoption, en 2014, de nouvelles lois draconiennes pour « faire cesser la prostitution ». Le rapport que nous avons produit, *Les dangers de la « protection »*, et la vidéo qui l'accompagne sont centrés sur les voix des travailleuses du sexe. Mieux que toute statistique, leurs récits et réflexions illustrent les effets concrets de cette criminalisation malavisée. Nous avons partagé ce rapport avec les politicien-nes et avec la police, et avons continué notre plaidoyer pour une réforme du droit afin de respecter l'autonomie des travailleuses du sexe et de protéger leur droit à la santé et leurs autres droits.

Alors que la pire crise de surdoses d'opioïdes jamais vue au Canada poursuit ses ravages meurtriers, nous nous tenons debout aux côtés de nos collègues des premières lignes, y compris les personnes faisant usage de drogues, qui travaillent pour sauver des vies, pour élargir l'accès aux services de consommation supervisée au Canada et pour

faire avancer une remise en question plus profonde de la prohibition des drogues et des préjudices continus qu'elle cause. Notre rapport intitulé *Des changements qui tardent à venir* contient des recommandations de réforme du droit, animées par notre engagement de longue date à l'égard de la vie et de la dignité des personnes affectées directement par cette crise de santé publique.

Cette année, le Canada tiendra des élections fédérales. Pour l'instant, il est impossible de prédire si nous élirons en novembre un gouvernement qui veut protéger et promouvoir les droits humains de tous et de toutes – et dans quelle mesure. Quelle que soit l'issue des élections, nous poursuivrons nos travaux de plaidoyer et nous continuerons d'amplifier les voix des personnes dont les vies et la santé sont en jeu. Nous continuerons de faire en sorte, lorsqu'approprié, que des enjeux personnels soient aussi politiques.

Dans la solidarité,



RON ROSENES
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



RICHARD ELLIOTT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

DES DROITS, ET NON UN SAUVETAGE

Depuis l'adoption en 2014 de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE), les travailleuses du sexe sont catégorisées comme des victimes ayant besoin de protection. Les agents d'application de la loi ont intensifié leurs interventions, en réponse à une impression qu'il faut les « sauver », vu l'amalgame erronée mais courante entre le travail du sexe et la traite de personnes. Les demandes des travailleuses du sexe de retirer de leur vie la présence de la police sont souvent éclipsées par la fausse impression que les travailleuses du sexe ne sont plus criminalisées en vertu de la LPCPVE, mais plutôt protégées par la police et d'autres agences d'application de la loi. Malheureusement, la réalité des travailleuses du sexe est tout autre.

Au cours de l'année, notre travail dans ce domaine s'est concentré sur la documentation de témoignages de travailleuses du sexe concernant les interventions d'agents de l'application de la loi, dans leur travail. Nous avons interviewé 22 travailleuses du sexe qui nous ont expliqué comment les interventions de plus en plus agressives des forces de l'ordre ont affecté leur santé, réduit leur revenu et affecté leur sécurité. Plutôt que de voir leurs droits protégés, les participantes ont décrit comment la LPCPVE et d'autres lois et politiques qui apparentent

« LE TRAVAIL DU SEXE A TOUJOURS ÉTÉ HABILITANT POUR MOI, QUEL QUE SOIT MON DEGRÉ DE PRIVILÈGE, CAR C'EST LE PREMIER MILIEU OÙ J'AI APPRIS CE QU'EST LE CONSENTEMENT ET OÙ J'AI ÉTÉ CAPABLE DE L'EXPRIMER VERBALEMENT, ALORS QUE DANS LES AUTRES SPHÈRES DE MA VIE, JE N'AVAIS PAS CELA. »

— TAYA

négalement le travail du sexe à l'exploitation donnent à la police et aux agents de l'immigration et responsables de l'application de règlements municipaux (et d'autres lois et règlements) des pouvoirs de procéder à des descentes dans les lieux de travail des travailleuses du sexe, d'interroger celles-ci, de les détenir, d'en déporter, voire de leur retirer leurs enfants. Tout cela sous prétexte de vouloir les « protéger ».



secteurs ou il y a plus de criminalité, et... que je ne franchis pas la ligne ». Taya a également été « poussée à travailler dans les ruelles mal éclairées et tout ça, à cause du sentiment, vous savez, que la police pourrait se présenter ». Cette situation a des implications évidentes pour la sécurité des travailleuses du sexe. Comme l'a précisé Guisella, la visibilité auprès de la communauté générale (plutôt que de la police) peut être une importante mesure de sécurité :

« C'est plus dangereux, bien sûr, ça sont plus isolées. Je crois que c'est une m à leur sécurité, qu'elles soient plus isol éloignées des personnes qui les soutienne sont des dépenses pour elles, pour se re un endroit ou à un autre ou louer quelque donc c'est néfaste à long terme d'éloigr femmes de leurs lieux de travail habituels

Ces récits sont à présent réunis et publiés dans notre nouveau rapport, *Les dangers de la protection : expériences de travailleuses du sexe en lien avec les forces de l'ordre en Ontario*, que nous avons d'abord partagé avec des membres de la communauté lors d'un panel qui a eu lieu à Toronto en mars. Les membres du public qui ont assisté à cet événement ont entendu de vive voix des comptes rendus d'interactions néfastes entre les forces de l'ordre et des travailleuses du sexe. On présume à tort que les travailleuses du sexe sont en meilleure situation, depuis l'entrée en vigueur de la LPCPVE. Notre rapport illustre à quel point ceci est une fausse impression et il démontre qu'il faut faire plus afin que les travailleuses du sexe se sentent en sécurité lorsqu'elles travaillent, et le soient.

Pour illustrer encore mieux ces récits et pour amplifier les voix des travailleuses du sexe, nous avons également produit et distribué une courte vidéo basée sur le rapport. La vidéo présente des enregistrements de certaines interviews et met en relief les principaux thèmes révélés par la recherche. Nous sommes fières et fiers d'avoir joué un rôle crucial pour faire entendre ces témoignages à un public élargi. Ces voix continueront de guider notre travail de plaidoyer continu en tant qu'allié de l'Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe, pour que cesse la criminalisation injuste et néfaste dont sont l'objet les travailleuses du sexe, leurs clients, leurs lieux de travail et les tierces personnes.

« ILS N'ONT QU'À RENDRE LE TRAVAIL DU SEXE VÉRITABLEMENT LÉGAL, SANS ZONES GRISSES; VÉRITABLEMENT LÉGAL... POURQUOI DEVEZ-VOUS VENIR DÉTRUIRE NOS VIES ET NOUS FAIRE PERDRE NOTRE LOGIS ET NOS ENFANTS? POURQUOI DEVEZ-VOUS BRISER DES FAMILLES? C'EST RIDICULE... SI ON MENTIONNE LE SEXE ET L'ARGENT EN PUBLIC, ON PEUT ENCORE SE FAIRE ARRÊTER. POURQUOI DEVRAIS-JE PARLER DE CES CHOSSES DERRIÈRE DES PORTES CLOUSES, OÙ JE POURRAIS ÊTRE AGRESSÉE? JE PRÉFÉRERAI EN DISCUTER AVANT D'ARRIVER DANS MA CHAMBRE D'HÔTEL, PLUTÔT QU'UNE FOIS DANS MA CHAMBRE. »

— KELLY

LA VIE,

ET NON LA MORT

La crise des surdoses d'opioïdes continue de faire rage : des grandes villes jusqu'aux villages, des communautés des quatre coins du Canada sont touchées par des pertes tragiques. Des personnes utilisent des drogues depuis des millénaires, pour plusieurs raisons, et elles continueront de le faire. La prohibition est un échec monumental à l'échelle du globe. Les gouvernements doivent aborder cela comme un enjeu de santé individuelle et de santé publique : lorsque des personnes consomment des drogues, elles devraient pouvoir le faire dans les conditions les plus sécuritaires possible, sans risque d'infection ou de surdose et sans la menace d'accusations. Bref, il faut décriminaliser la possession de drogues, prioriser les services de réduction des méfaits et assurer un approvisionnement en drogues sécuritaires.

Nous continuons notre plaidoyer pour ces changements au Canada, en Russie et dans d'autres pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ainsi qu'aux Nations Unies. Nous avons publié un nouveau rapport, intitulé *Services de consommation supervisée au Canada : des changements qui tardent à venir*, qui examine le cadre juridique concernant les services de consommation supervisée (SCS) au Canada et qui demande aux législateurs et aux décideurs politiques d'abolir les obstacles légaux qui nuisent encore à l'expansion de ces services vitaux. Nos recommandations ont reçu l'appui

de plus de 75 organismes de santé et de droits de la personne qui sont aussi préoccupés par la menace continue que font encore peser sur ces services les partis et les politiciens désireux d'exploiter la stigmatisation au profit de leurs ambitions politiques. Nous avons partagé ce rapport avec des leaders fédéraux, provinciaux et municipaux. Nous continuerons de faire pression pour des changements qui amélioreront – et sauveront – la vie de nombreuses personnes.

La lutte pour la santé, les droits et la dignité des personnes consommant des drogues a une ampleur mondiale – tout comme notre travail. C'est avec fierté que nous faisons partie du noyau d'organismes qui a développé les nouvelles *Lignes directrices internationales sur les droits de l'homme et la politique en matière de drogues*, lancées en mars lors de la réunion de la Commission des stupéfiants des Nations Unies. Nous avons présenté la première allocution lors de la séance plénière à propos de cette ressource marquante qui établit les raisons pour lesquelles les gouvernements devraient prendre au sérieux les droits de la personne dans leurs politiques nationales en matière de drogues – et comment ils peuvent le faire.

En Russie, entretemps, les traitements par agonistes opioïdes (p. ex., à la méthadone) demeurent interdits et punis par la loi, en même temps que des lois punitives en matière

« BONJOUR, JE M'APPELLE RADIK, J'UTILISE DES DROGUES DURES DEPUIS 1995. J'AI COMMENCÉ À VENIR ICI PARCE QUE, MÊME SI J'AI PU ME DÉFAIRE DE L'HABITUDE, IL ME MANQUAIT UN CERCLE DE PERSONNES QUI NE CONSOMMENT PAS. DONC J'AI COMMENCÉ À VENIR ICI POUR SOCIALISER. C'EST POSSIBLE ICI D'OBTENIR DE L'AIDE POUR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DU QUOTIDIEN ET DE SE FAIRE DÉPISTER POUR LE VIH ET L'HÉPATITE. UN MOMENT DONNÉ, LES FORCES DE L'ORDRE ARRÊTAIENT [LES GENS] DANS DES PHARMACIES. TU ACHÈTES DES SERINGUES ET LA POLICE LE SAIT. ICI, PAR CONTRE, TU OBTIENS DES SERINGUES EN SÉCURITÉ. >>

– EXTRAIT DU DOCUMENTAIRE
#NONEXISTENTWEEEXIST

de drogues, couplées à une stigmatisation approuvée par l'État, continuent de créer des obstacles aux services de santé, de limiter les options de traitement de la dépendance aux drogues et de catalyser les abus de la part des forces de l'ordre. C'est pourquoi nous continuons de faire avancer notre programme d'« *avocats de rue* » à Saint-Petersbourg, en partenariat avec l'organisme Humanitarian Action et avec le soutien de l'Elton John AIDS Foundation, afin de relier les personnes à des soins et de dénoncer des violations de droits humains.

Outre de nombreux témoignages devant des tribunaux et des instances onusiennes, nous avons coproduit un documentaire sur les réalités de la vie avec des politiques aussi oppressives. Ce film, intitulé, #NONEXISTENTWEEEXIST, a pour point de mire les expériences des personnes vivant avec le VIH et avec l'hépatite en Russie. Il révèle les liens entre les politiques punitives en matière de drogues et ces deux épidémies. Le film a été présenté en première à Moscou, en février dernier, en présence de représentant-es de l'ONUSIDA et de quatre ambassades ainsi que d'un éventail de membres d'organismes de la société civile. D'autres projections sont prévues plus tard en 2019, notamment à Genève, à Londres, à New York et à Toronto, pour diffuser le message et continuer d'amplifier les voix de personnes comme Radik, dont les vies ont été – et sont encore – affectées par ces politiques répressives en matière de drogues.

LA JUSTICE, ET NON LA PRISON

Voilà un des résultats tangibles de notre plaidoyer, cette année : en février 2019, il a été annoncé que la Couronne avait abandonné les procédures criminelles contre un homme de Yellowknife vivant avec le VIH qui était accusé d'agression sexuelle grave pour des allégations de non-divulgence de son statut VIH à une partenaire sexuelle. La décision découle d'une directive publiée en décembre 2018 par le procureur général du Canada, indiquant aux procureurs fédéraux de la Couronne des trois territoires du Canada de ne pas procéder à de telles poursuites lorsque la personne accusée de non-divulgence avait une charge virale supprimée (et, autre élément d'importance, de ne pas tenter « en général » de poursuites si la personne a utilisé un condom ou n'a eu que des rapports oraux).

Cette directive a résulté de notre plaidoyer soutenu pour des politiques fondées sur les données probantes reflétant les connaissances scientifiques actuelles, et qui tiennent compte des droits de la personne. Notre voix a été entendue. En conséquence, cet homme ne sera plus la cible de poursuites injustifiées et n'aura pas à purger une peine d'emprisonnement à cause de son état médical. De plus, nous avons établi un précédent important qui nous servira d'appui dans le futur.

Pas à pas, d'année en année, nous avons fait constamment progresser les arguments démontrant la nécessité que cessent les poursuites injustes. L'une des pierres d'assise de cette victoire a été la *Déclaration de consensus canadien sur le VIH et sa transmission dans le contexte du droit criminel*, rendue publique par des expert-es lors du 22e Congrès international sur le sida, à Amsterdam, en juillet 2018. Signée par 20 spécialistes internationalement reconnus, cette déclaration phare présentait leurs opinions concluantes sur la possibilité faible ou nulle qu'une personne vivant avec le VIH transmette l'infection dans diverses situations, y compris certaines activités sexuelles. Lors du lancement, la déclaration a également été appuyée par la Société internationale du sida (IAS), l'International Association of Providers of AIDS Care (IAPAC) et l'ONUSIDA ainsi que par 70 autres scientifiques de 46 pays.

Dans le cadre du mouvement HIV JUSTICE WORLDWIDE, nous avons participé à l'organisation du lancement de cette déclaration et, par diverses activités lors du congrès – notamment en braquant les projecteurs sur la criminalisation du VIH dans la Zone de réseautage pour les droits

atives
mens
preuves
important

dispositions existantes
offrir une meilleure avenue de
nécessaire de faire appel au
ons criminelles, ces autres
ptées aux circonstances
nes communautaires
et devraient être
cter les droits humains,
sur les meilleures

**« NOUS AVONS APPLIQUÉ
LA DIRECTIVE ET DÉCIDÉ
DE NE PAS POURSUIVRE. »**

**— LE PROCUREUR DE
LA COURONNE
ALEX GODFREY**

humains avec nos partenaires ARASA (AIDS and Rights Alliance for Southern Africa) –, nous avons amplifié le message et carrément placé cet enjeu à l'ordre du jour international. Nous avons travaillé pour faire connaître la déclaration de consensus d'experts scientifiques au Canada, y compris auprès des décideurs. La combinaison de l'expertise scientifique et du plaidoyer communautaire a été essentielle pour déclencher les premiers pas vers un réel changement, au Canada.

Les percées de cette récente année sont réjouissantes, mais cela ne suffit pas. Nous continuerons notre travail de plaidoyer afin

que les procureurs généraux et procureurs de toutes les provinces cessent la criminalisation agressive des personnes vivant avec le VIH. Nous poursuivrons également le plaidoyer pour des changements au Code criminel afin que cesse le mésusage du droit criminel, et notamment des accusations d'agression sexuelle – une autre demande clé, qui est reflétée dans la Déclaration de consensus communautaire que nous avons développée en 2018 avec d'autres membres de la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH (CCRCV), qu'ont appuyée plus de 170 organismes des quatre coins du pays (et ce nombre continue de croître). De plus, nous continuerons d'intervenir dans des procès afin de limiter l'ampleur de la criminalisation et ses préjudices.

Le droit canadien, ne tenant toujours pas compte complètement des données scientifiques sur la transmission du VIH, porte encore atteinte aux droits humains et à la dignité des personnes vivant avec le VIH. Nous avons réussi à changer certaines choses, cette année, mais nous continuerons notre travail jusqu'à ce que les poursuites injustes soient devenues chose du passé. Jusqu'à ce que les personnes puissent vivre leur vie sans que plane sur elles l'ombre de la présomption de criminalité.



L'approche du Canada à la criminalisation du VIH est non scientifique, injuste et néfaste pour la santé publique.

Conformément aux lignes directrices, les poursuites criminelles devraient être évitées. La transmission intentionnelle et a

8
Le VIH sont encore ciblées, au Canada, [...] culpabilité et des

Dans le respect des principes fondateurs, [...] devrait nécessiter la

LA SANTÉ, ET NON DES MÉFAITS

Remplacez-vous en 2012. À l'époque, l'accès des détenu-es à des services de réduction des méfaits au Canada était beaucoup plus limité; notamment, il était nul pour ce qui concerne les programmes de seringues et d'aiguilles. Ceci forçait les détenu-es à réutiliser leur matériel d'injection, y compris avec d'autres. Les taux de VIH et d'infection au virus de l'hépatite C (VHC) étaient très élevés et l'accès au traitement du VHC était rare. Imaginez à présent qu'une personne fasse entendre sa voix.

Cette personne, c'est Steve Simons, un homme qui a été incarcéré dans l'Établissement de Warkworth, un pénitencier fédéral situé en Ontario. Appuyé par le Réseau juridique ainsi que CATIE et le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS), il a intenté une poursuite constitutionnelle pour contraindre le Gouvernement du Canada à mettre à disposition du matériel d'injection stérile dans les prisons fédérales. La déclaration sous serment de Steve a démontré que l'absence de tels services, pendant sa détention, l'a conduit à contracter le VHC et que ce défaut constituait une atteinte aux droits de tous les détenu-es à la sécurité de la personne et à l'obtention de soins de santé qui soient équivalents à ceux offerts dans la collectivité – des droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Comme l'a affirmé Steve au début

de la poursuite : « Je veux participer à cette affaire pour sauver des vies et pour contrer la propagation de l'hépatite et du VIH. »

Cette poursuite a traîné pendant six ans. Finalement, en mai 2018, en conséquence directe de notre plaidoyer et de cette affaire, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettrait en œuvre un programme d'échange de seringues en prison (PÉSP), en commençant par deux établissements, avec un engagement à élargir ce programme à tous les établissements fédéraux d'ici août 2020. C'était une nouvelle réjouissante. Cependant, la conception du PÉSP a révélé de sérieuses déficiences qui ne satisfont pas aux principes de la santé publique ou aux normes professionnelles reconnues pour de tels programmes, ce qui signifie que les droits des détenus en vertu de la Charte ne sont toujours pas respectés. Se basant sur l'annonce faite par le Gouvernement, le juge chargé de l'examen de notre contestation constitutionnelle a ajourné l'audience pour une période d'un an afin que des données additionnelles puissent être déposées au sujet de l'expérience de mise en œuvre au moins dans certains établissements, avant que la cour rende son jugement.

Jusqu'ici, l'expansion a rejoint six prisons (cinq pour femmes et une pour hommes), mais même ce programme inadéquat

... et le droit de ne pas subir de
Plusieurs expériences signalées
... et les témoignages du
... des violations de ces droits, en
... personnes qui ont une toxicomanie,
... des mesures dangereuses
... contracté le VIH et/ou le VHC en
... e, en prison, parce qu'elles se sont

... CONCERNANT L'EFFICACITÉ
... VIH, L'OMS A CONCLU QUE LA DÉSINFECTI
... L'EAU DE JAVEL SEMBLAIT PROCURER AU
... FAIBLE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH
... EFFICACITÉ LIMITÉE, L'OMS A RECOMMEN
... DE DISTRIBUTION D'EAU DE JAVEL NE SO
... ME UNE STRATÉGIE SECONDAIRE AUX PÉ

« LES GENS DEMANDENT
"POURQUOI JE DEVRAIS PAYER
POUR LES AIGUILLES?". OK,
FINANCE PAS LES AIGUILLES.
PRÉFÈRES-TU PAYER POUR LES
TRAITEMENTS VIH ET VHC?
POUR LES MÉDICAMENTS VIH
QU'UNE PERSONNE VA PRENDRE
TOUTE SA VIE? D'UN POINT DE
VUE STRICTEMENT PRAGMATIQUE,
IL EST BEAUCOUP PLUS SENSÉ
DE FOURNIR AUX GENS DES
SERINGUES STÉRILES. »

— DIANE SMITH-MERRILL,
TRAVAILLEUSE DE LA SANTÉ DE
PRISON, CITÉE DANS "VISEZ
JUSTE : RECOMMANDATIONS
POUR LA MISE EN OEUVRE DE
PROGRAMMES DE SERINGUES ET
D'AIGUILLES DANS LES PRISONS
CANADIENNES" (2016)

n'est aucunement garanti. Certains agents correctionnels protestent contre le programme en prétendant qu'il les expose à des risques (en contradiction de toutes les données existantes, qui démontrent que ces programmes rendent plutôt l'environnement carcéral plus sécuritaire pour tout le monde) et ils communiquent des informations trompeuses aux député-es. Entretemps, les élections fédérales de 2019 pourraient mettre en place un nouveau gouvernement qui serait hostile à la réduction des méfaits, y compris dans les prisons, et conduire à l'annulation du programme – exactement ce qui est arrivé il y a une décennie à un programme pilote de tatouage plus sécuritaire en dépit de l'évaluation positive qui en avait été faite.

C'est pourquoi il est essentiel que nous poursuivions notre plaidoyer, y compris pour obtenir une ordonnance de la cour affirmant les droits des détenu-es relativement à ce service de santé. Et c'est pourquoi nous continuerons d'amplifier les voix des personnes qui ont connu ce que signifie vivre en prison et être privé-es de moyens essentiels à la protection de leur santé. Pour Steve et des milliers d'autres personnes, ce n'est pas un enjeu politique abstrait, mais un élément très, très, personnel.

LA LIBÉRATION, ET NON DES ABUS

La région des Caraïbes a une longue histoire complexe de lois et attitudes anti-LGBTQ. Neuf pays de la région criminalisent encore l'intimité consensuelle entre personnes de même sexe, exposant des personnes à des risques d'accusations et d'emprisonnement, et catalysant la stigmatisation, la violence et l'épidémie de VIH. Ces lois sont des relents de la colonisation britannique, mais le Royaume-Uni a pour sa part aboli ces lois sur son propre territoire, il y a des décennies. Tristement, trop de pays des Caraïbes ont choisi jusqu'ici de les préserver et trop de politicien-nes vont même jusqu'à prendre la défense de ces lois de l'ère coloniale au nom de la culture nationale et des traditions.

En 2018, en partenariat avec le Réseau juridique et d'autres sympathisant-es, trois Barbadien-nes ont déposé une requête à la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin de contester les lois contre la « sodomie » (« *buggery* », en anglais) et l'« indécence grave ». Ces lois homophobes et discriminatoires violent les droits humains des personnes LGBTQ qui vivent dans ce pays. Alexa Hoffmann, une activiste trans, qui à accepter d'être nommée publiquement et qui est devenue le visage de cette requête, a fait part des horribles expériences de violence et de discrimination qu'elle a subies aux mains de ses compatriotes.


« DE NOMBREUSES PERSONNES BARBADIENNES LGBTQ SONT CONFRONTÉES CHAQUE JOUR A LA STIGMATISATION, À LA DISCRIMINATION ET À DES ABUS – QUI SONT CONSIDÉRÉS COMME PERMISSIBLES ET SONT EXAGÉRÉS SANS DOUTE PAR L'EXISTENCE MÊME DE CES LOIS HAINEUSES. J'AI VU PLUSIEURS DE MES AMI-ES TOUT SIMPLEMENT FAIRE LEURS BAGAGES ET QUITTER LA BARBADE, BIEN QUE NOTRE CONSTITUTION AIT ÉTÉ CONÇUE POUR PROTÉGER TOUT LE MONDE DANS L'ÉGALITÉ. CES LOIS DOIVENT ÊTRE RELÉGUÉES AUX POUBELLES DE L'HISTOIRE. >>

– ALEXA HOFFMANN
PÉTITIONNAIRE À LA COMMISSION
INTERAMÉRICAINNE DES DROITS
DE L'HOMME.

Les efforts de plaidoyer pour les droits LGBTQI
local et mondial. Nous avons continué de
s'enjeux de droits humains affectant les
LGBTQI du Canada au conseiller spécial du
tre sur ces enjeux, en nous basant sur les
ons du rapport *Just Society* publié par Egale

Les contestations judiciaires sont un moyen de combattre la stigmatisation, mais le plaidoyer sur le terrain est également valable. Le fait de montrer le visage humain des personnes que certains considèrent à tort comme des « pécheurs » peut avoir un effet puissant, lorsque l'on vise à changer les cœurs et les pensées. L'automne dernier, nous avons co-organisé la toute première marche de la Fierté en Jamaïque, à laquelle ont participé plus de 300 personnes, alors que les activités de la semaine de la Fierté de Montego Bay ont mobilisé 1 600 participant-es. Ces nombres remarquables démontrent que, bien que plusieurs personnes de la région tentent de nier l'existence des personnes LGBTQ, cette communauté n'acceptera plus d'être réduite au silence.

Dans notre rapport annuel précédent, nous avons signalé la grande réussite du colloque inaugural « Intimate Conviction », qui a réuni des conférenciers des quatre coins du Commonwealth afin de discuter du rôle que joue l'Église dans la promotion de lois anti-gais et de ce qu'elle peut faire pour contribuer à abroger ces lois. Depuis, nous avons publié un volume réunissant certaines des présentations faites à ce colloque, et en avons distribué plus de 700 exemplaires à des politicien-nes,



leaders religieux, parlementaires, juges et membres de la société civile de plus d'une douzaine de pays, en particulier dans les Caraïbes. Près de 200 personnes ont par ailleurs participé à nos lancements internationaux pour célébrer cet important ouvrage et pour examiner comment, à l'avenir, l'Église peut corriger certains de ses torts historiques envers la communauté LGBTQ.

Rien n'est plus personnel que l'identité d'un individu et le droit à l'expression personnelle. Le fait que l'identité LGBTQ de millions de personnes de la région des Caraïbes les expose à des risques de poursuites et de violence est une violation évidente de leurs droits humains. Or le monde le remarque et il y a un élan de changement. Ici au Canada, nous sommes un des membres fondateurs du Réseau Dignité, une coalition de plaidoyer en solidarité avec les activistes LGBTQ du monde entier – ce plaidoyer a conduit le gouvernement fédéral à réserver 30 millions \$ sur cinq ans pour l'avancement des droits humains des personnes LGBTQ dans le monde. C'est un engagement que nous saluons – et nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour la défense des droits des personnes LGBTQ du monde entier à la liberté individuelle et à la dignité.



LA FORCE DU NOMBRE

ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION

182 011 visites uniques sur notre site Web

2 000+ visiteurs à notre Zone de réseautage pour les droits humains à SIDA 2018

911 900 impressions sur Twitter

835+ dons

700+ exemplaires distribués de notre livre Intimate Conviction sur le rôle de l'Église dans les lois anti-gais

SUSCITER DES CHANGEMENTS

6 prisons canadiennes offrant à présent l'échange de seringues

39 services de consommation supervisée en fonction au Canada

2 nouvelles politiques sur les poursuites, limitant la criminalisation du VIH au Canada

200+ personnes utilisatrices de drogues qui ont utilisé notre soutien juridique en Russie

IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS

22 travailleuses du sexe ayant fait part de leurs expériences en lien avec les forces de l'ordre

174 organismes signataires de la Déclaration de consensus communautaire pour cesser les poursuites criminelles injustes liées au VIH

14 pays francophones à présent dans notre réseau et travaillant tous pour cesser la criminalisation du VIH

300+ participants à la toute première marche de la Fierté LGBTQ en Jamaïque

ACTIONS LÉGALES EN DÉFENSE DES DROITS

3 interventions en cour concernant la criminalisation du VIH

11 affaires actuellement devant la Cour européenne des droits de l'homme et des organes des droits humains de l'ONU

2 affaires légales contestant la discrimination envers les femmes utilisatrices de drogues en Russie

APERÇU DES FINANCES

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2019	2018
REVENUS	\$	\$
Subventions	1 714 564	1 689 986
Dons	140 035	147 116
Frais de consultation	98 015	140 597
Cotisations	8 245	8 505
Intérêt et autres	7 270	9 178
TOTAL DES REVENUS	<u>1 968 129</u>	<u>1 995 382</u>

DÉPENSES

Personnel et honoraires professionnels	1 463 469	1 486 766
Déplacements	109 368	126 870
Événements	78 316	67 518
Communications et information	47 933	44 564
Litiges stratégiques	28 387	17 480
Loyer et entretien	130 487	129 041
Matériel et dépenses de bureau	51 312	53 052
Amortissement	3 104	3 104
Matériel d'intervention terrain	21 715	29 092
Autres	27 875	36 202
TOTAL DES DÉPENSES	<u>1 961 966</u>	<u>1 993 689</u>

ACTIF NET	<u>119 262</u>	<u>113 099</u>
------------------	-----------------------	-----------------------

UTILISATION DE NOS FONDS

Activités de bienfaisance	84%
Administration	11%
Collecte de fonds	5%

